

**Direction de l'administration générale
et des affaires juridiques, foncières et
immobilières**
Pôle des Assemblées
Suivi par Mélissa VESIN

Réunion du
Bureau Communautaire
du 13 février 2024 à 09h00

Présents :

Antoine BLOUIN, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Gabriel DOUBLET, Christian DUPESSEY, Véronique FENEUL, Laurent GILET, Dominique LACHENAL Alain LETESSIER, Louiza LOUNIS, Denis MAIRE, Anny MARTIN, Guillaume MATHELIER, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean-Luc SOULAT.

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	2
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE.....	2
III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.....	2
A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE.....	3
1 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026 ENTRE ANNEMASSE AGGLO ET LA COFG (COOPÉRATION DES ORGANISMES DE FORMATION DU GENEVOIS).....	3
2 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2024 ENTRE ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES ET ANNEMASSE AGGLO.....	5

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE

1 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2024-2026 ENTRE ANNEMASSE AGGLO ET LA COFG (COOPÉRATION DES ORGANISMES DE FORMATION DU GENEVOIS)

Rapporteur : Bernard BOCCARD / technicien(ne) : Elisa CHAUMONTET

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

Depuis plus de 30 ans, le territoire investit dans l'appui au développement de l'offre de formation, en agissant d'une manière tripartite : élus, employeurs et établissements.

La Coopération des Organismes de formation du Genevois (COFG) est une association loi 1901, créée en décembre 2013. L'association regroupe 12 organismes de formation initiale et continue, publics et privés, et acteurs de l'orientation, basés sur le nord de la Haute-Savoie, sur le territoire des EPCI suivants : Annemasse Agglo (6 organismes: Lycée Jean Monnet, Lycée des Glières, MFR de Cranves-sales et de Bonne, CIO, Greta Lac) ; Communauté de communes du Genevois (3 organismes); Communautés de communes des 4 Rivières, d'Arve et Salève, du Pays Rochois, Faucigny Glières, et Usses et Rhône (avec 1 organisme membre sur chacun de ces EPCI).

Les objets initiaux de la COFG étaient les suivants :

- proposer un lieu d'échanges et de réflexion sur la formation et l'orientation, fédérer les adhérents et favoriser une meilleure connaissance mutuelle ;
- réfléchir à des mutualisations possibles en matière de pédagogie, d'orientation, de communication ;
- participer au développement socio-économique du territoire, en lien avec les collectivités territoriales et les acteurs économiques et sociaux ;
- être force de propositions sur la carte des formations du territoire.

En 2020, le bureau de l'association a souhaité de faire de l'orientation professionnelle des jeunes un axe majeur de travail. L'enjeu est de faciliter localement l'orientation des jeunes vers la voie professionnelle (du CAP au Bac+3), pour répondre aux besoins en personnels qualifiés des entreprises du territoire.

En effet, face aux difficultés des employeurs à recruter, l'objectif est de soutenir des formations en adéquation avec leur besoin. Sur le territoire l'offre de formation professionnelle donne de réelles perspectives d'emplois rapides. Cependant, elle est en mal de candidats et souffre de sa réputation. Il est donc important que le regard change sur cette voie pour que les parcours des jeunes soient davantage valorisés (environ 30% des collégiens de 3^{ème} intègrent une filière professionnelle contre 70 % une voie générale).

Face à ces constats, la COFG propose de déployer un plan d'actions facilitant l'orientation des élèves vers la voie professionnelle et technique porteuse d'emploi et d'avenir, à destination des élèves, des parents (qui pour certains méconnaissent la voie professionnelle), des équipes pédagogiques des filières généralistes (dont le rôle dans l'orientation des jeunes s'est accru ces dernières années), et des entreprises.

Ce plan d'actions prévoit pour chaque année :

- **l'organisation chaque année d'un Forum d'orientation « post-3^{ème} »** dont l'objectif est de faire découvrir les 70 parcours de formation possibles sur le territoire, du CAP à la licence. Il vise le public des 1200 collégiens du bassin genevois ainsi que leurs parents, des 200 professeurs principaux de 3^{ème} et 4^{ème} des 10 collèges du territoire, et des élèves de 2^{nde} générale en recherche d'une nouvelle orientation.
- **l'organisation d'une conférence grand public sur les actualités liées à l'alternance et la voie professionnelle** avec des tables rondes réunissant élèves, écoles, entreprises et élus

pour confronter les points de vue, ainsi qu'un apport théorique par un « spécialiste » pour prendre de la hauteur.

- **l'organisation d'une formation des professeurs principaux de collège sur la voie professionnelle** sur 3 demi-journées, dans le but d'outiller les professeurs principaux des 10 collèges (4^{ème} et 3^{ème}) du territoire dans leur rôle d'accompagnant à l'orientation, et de répondre à toutes les questions sur la voie professionnelle.
- **l'actualisation des ressources** (site aprèslatroisième.com, plaquette voie professionnelle...)

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce plan d'actions, les EPCI soutiennent la COFG avec une subvention annuelle définie selon une clé de répartition (coût par élève).

En contrepartie, pour la période 2021-2023, une convention d'objectifs avait été conclue afin d'encadrer le soutien financier d'Annemasse Agglo.

Cette convention a permis à Annemasse Agglo :

- d'évaluer la réalisation du plan d'actions (production de bilans)
- de valoriser son soutien (logo sur les supports de communication et lors des évènements organisés)
- d'assister aux différents évènements

Malgré un contexte sanitaire contraignant en 2021 et début 2022, le bilan d'activités à 3 ans de la COFG est concluant avec :

- l'organisation d'un premier forum post 3^{ème} en présentiel en 2023 qui a permis de valoriser 30 filières (métiers et formation) auprès de plus de 900 collégiens
- l'organisation d'une conférence en 2022 qui a permis de réunir respectivement 60 personnes du monde de l'entreprise et de l'école (organisation d'une seconde conférence début 2024)
- L'organisation de 6 demi-journées de formation des professeurs principaux (près de 110 professeurs formés)

Compte tenu de l'intérêt avéré de l'action de la COFG, il est proposé de reconduire une convention pour la période 2024-2026 selon les mêmes modalités et avec un soutien financier à hauteur de 18 000€ pour l'année 2024. Il est rappelé que le montant définitif de la subvention est décidé annuellement par délibération du conseil communautaire lors du vote du budget par Annemasse Agglo.

Sur ces 3 prochaines années, le plan d'actions de la COFG est renforcé avec :

- La mise en place d'une semaine de l'orientation, chaque année, combinant le forum post-3^{ème} ainsi qu'une conférence grand public, sur la même semaine que le forum des formations supérieures Grand Forma (afin de créer un véritable temps fort de la formation sur le territoire) ;
- Poursuite de l'organisation d'une table-ronde annuelle sur les actualités liées à l'alternance et la voie professionnelle et regroupant, entreprises, établissements, élèves, parents et élus du territoire ;
- Poursuite des formations, étendues à l'ensemble des professeurs des collèges (et également ouvertes aux professeurs des lycées et MFR).

Guillaume MATHELIER se félicite de la « Semaine de l'orientation » qui a regroupé les 2 temps forts : Forum post 3^{ème} et le Forum de l'Enseignement supérieur proposé par Grand Forma (2 temps en 1 semaine). Ces rendez-vous sont essentiels pour les jeunes, ils permettent aux jeunes d'œuvrer dans leur parcours et à la collectivité de les accompagner. Le partenariat avec l'Université de Genève (enseignement des mathématiques, lettres, sciences de la société) pourrait être développé. Les informations concernant l'accès à l'Université de Genève (niveau requis et matière) pourraient être diffusées au moment du Forum post 3^{ème} afin de préparer les jeunes dès la seconde.

Christian DUPESSEY salue le succès de ces 2 forums, en participation et en présence. Les Universités de Genève, Lausanne et Hautes études spécialisées (HES) du Valais étaient présents. Il conviendra d'associer et de demander plus de visibilité à l'Université de Savoie, et ses campus délocalisés.

M. DUPESSEY précise que la CC du Pays Rochois est en attente de communication et d'informations avant la validation du partenariat et le versement de la subvention.

L'information est confirmée par **Bernard BOCCARD**, qui mentionne des situations parfois difficiles pour certains élèves en fin de 3ème et souhaite valoriser l'apprentissage et / ou l'alternance qui mène aussi aux études supérieures.

Dominique LACHENAL souligne l'intérêt des 2 forums qui démontre l'imbrication des 2 niveaux. C'est un véritable outil à l'attention des parents, avec de nombreux partenaires rassemblés autour de la COFG.

Louiza LOUNIS est en recherche de solutions pour un certain nombre d'élèves qui sortent de 3ème, sans affectation. L'alternance est une voie qui demande de la maturité et il y a peu d'ouverture. Ces jeunes avec des problèmes de niveau scolaire et d'apprentissage sont parfois amenés à redoubler. Le projet de formation professionnelle à définir, en trouvant des pistes de formation pro, en lançant des réflexions avec les MFR.

Bernard BOCCARD confirme qu'une réflexion doit être menée car il y a beaucoup d'exigences pour les entreprises sur l'apprentissage.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le projet de convention d'objectifs pluriannuelle 2024-2026 entre Annemasse Agglo et la COFG, tel que joint en annexe,

D'AUTORISER le Président à signer cette convention,

DE RAPPELER que les crédits seront inscrits au budget principal, antenne OSO553, gestionnaire AMTER, nature 65748.

2 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2023-2024 ENTRE ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES ET ANNEMASSE AGGLO

Rapporteur : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI / technicien(ne) : Tiphaine DELAUNAY

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

Vu la directive européenne sur l'évaluation des incidences des plans et programmes sur l'environnement du 27 juin 2001, posant le principe que les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement soient soumis à une évaluation environnementale,

Depuis de nombreuses années Annemasse Agglo soutient l'action menée par ATMO Auvergne Rhône-Alpes, organisme associatif chargé de la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire. Annemasse Agglo collabore avec l'association régulièrement, notamment dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial. Le Pôle Métropolitain du Genevois Français, en tant que membre actif, acquitte la cotisation annuelle.

La convention d'objectifs 2023-2024, qui arrive à son terme le 29 février 2024, porte sur les actions confiées à ATMO et leur financement, pour son accompagnement sur l'action « Chantiers Air Climat » et sur l'évaluation environnementale du Plan de Mobilité.

Les actions concernant les chantiers Air-Climat pour la période définie dans la convention ont bien été menées et seront finalisées au terme de la convention :

- gestion des capteurs de qualité de l'air sur les chantiers de la ZAC Etoile et du Tram phase 2,
- mises à disposition des données relevées,
- définition de seuils d'alerte,

- communication immédiate des évènements relevés à proximité des chantiers,
- production de rapports mensuels pour le suivi des incidents avec les acteurs des chantiers.

Concernant les actions liées à l'évaluation environnementale du Plan De Mobilité, l'action « produire un rapport présentant l'état initial du PDM » a bien été menée et a permis de fournir, comme convenu dans la convention :

- la présentation d'éléments contextuels et pédagogiques du bilan de la qualité de l'air du territoire,
- l'analyse des émissions et des concentrations de polluants,
- la modélisation spatiale des concentrations et l'estimation du nombre d'habitants affectés par des concentrations de polluants supérieures aux valeurs de référence pour la santé humaine ;

En revanche, l'action « évaluer les gains d'émissions liés au scénario PDM » n'a pas été initiée (quantification des gains d'émissions engendrés par les modifications de trafic et par l'impact des déplacements liés à la mise en œuvre du PDM, modélisation des concentrations et de l'exposition de la population, comparaison au scénario tendanciel). En effet, le calendrier initial du Plan de Mobilité a subi un décalage important. De fait, les actions de la convention confiées à ATMO n'ont pas été toutes engagées à la demande d'Annemasse-Agglo.

C'est pourquoi cette action fait l'objet d'un avenant à la convention 2023-2024 avec Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, pour prolonger la durée de la convention de 5 mois afin de permettre la finalisation de l'évaluation environnementale du Plan de Mobilité.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs 2023-2024 avec ATMO Auvergne Rhône Alpes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h46.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN



Le président

Gabriel DOUBLET



